Copia web. Fuente: https://www.ungeneva.org/fr/news-media/meeting-summary/2022/02/non-governmental-organizations-brief-committee-elimination · Consultado el 20 de noviembre de 2026.

Le Comité pour l’élimination de la discrimination à l’égard des femmes auditionne la société civile s’agissant de l’application de la Convention en Ouzbékistan, au Pérou, au Liban et en République dominicaine

14 février 2022 Résumés des réunions

Le Comité pour l’élimination de la discrimination à l’égard des femmes a auditionné, cet après-midi, les représentants de la société civile s’agissant de l’application de la Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes en Ouzbékistan, au Pérou, au Liban, et en République dominicaine – quatre pays dont les rapports doivent être examinés cette semaine.

S’agissant de l’Ouzbékistan, les organisations non gouvernementales (ONG) ont dénoncé l’interdiction des relations homosexuelles et les multiples discriminations dont sont victimes les femmes infectées par le VIH/sida.

S’agissant du Pérou, les ONG ont notamment recommandé d’améliorer l’accès aux cours d’éducation sexuelle dans le pays et de modifier la législation sur l’avortement. L’attention a également été attirée sur les discriminations et la pauvreté dont sont victimes les femmes afro-péruviennes.

S’agissant du Liban, une organisation non gouvernementale a dénoncé la pénalisation des prostituées, ainsi que la condition des femmes migrantes domestiques qui sont exploitées par le système de la kafala.

Enfin, s’agissant de la République dominicaine, les violences dont sont victimes les femmes et les fillettes ont été dénoncées et l’attention a été attirée sur les situations des travailleuses domestiques, des femmes handicapées et des femmes autochtones et migrantes.

En début de séance, la Présidente du Comité, Mme Gladys Acosta Vargas, a rappelé que les organisations non gouvernementales avaient le droit d'accéder sans restriction au Comité et de communiquer avec ses membres. Les personnes ou groupes de personnes qui, ce faisant, font l'objet d'actes d'intimidation ou de représailles peuvent signaler tout incident présumé d'intimidation ou de représailles au rapporteur sur les représailles et au rapporteur suppléant nommé par le Comité, a indiqué la Présidente.

Demain matin, à partir de 11 heures, le Comité examinera le rapport de l’Ouzbékistan.

AUDITION DES ONG

S’agissant de l’Ouzbékistan

CAGSAN et ILGA-Europe ont dénoncé l’interdiction dans la législation ouzbèke des relations homosexuelles, en vertu d’une loi qui vise particulièrement les hommes mais qui a des répercussions sur l’ensemble des personnes LGBTI.

Eurasian Women’s Network on AIDS a dénoncé les multiples discriminations dont sont victimes les personnes infectées par le VIH/sida, ainsi que la loi qui pénalise la transmission du virus.

Anti-Discrimination Centre Memorial s’est dit préoccupé par les discriminations à l’encontre des femmes en Ouzbékistan, s’agissant notamment de l’accès au travail. Il faut que le pays améliore l’accès à l’éducation pour les femmes et promeuve une image positive de la femme qui s’épanouit dans le travail.

International Partnership for Human Rights a dénoncé les violences conjugales en Ouzbékistan, soulignant que les victimes ont de grandes difficultés à porter plainte car elles sont rarement prises au sérieux et sont décrédibilisées. Le pays manque en outre de personnel formé pour prendre en charge les victimes.

Dans le cadre du dialogue avec les organisations non gouvernementales, une experte du Comité a demandé des informations sur la Loi qui pénalise la transmission du VIH/sida.

Faute de temps, la Présidente du Comité a invité l’ensemble des ONG à répondre par écrit aux questions soumises par les membres du Comité.

S'agissant du Pérou

CLADEM Peru a notamment demandé que des cours d’éducation sexuelle soient offerts à tous, y compris aux femmes et aux filles autochtones. L’ONG a par ailleurs insisté sur l’importance de la mise en œuvre d’une politique générale d’égalité des genres.

Lesbianas Independdientes Feministas Socialistas a déploré que le Pérou n'ait pas honoré ses engagements envers les lesbiennes en ne prenant pas compte certaines recommandations que le Comité avait adressées au pays à l'issue de l'examen de son précédent rapport. Le pouvoir judiciaire doit notamment lutter contre la discrimination dont sont victimes les lesbiennes, a insisté l'ONG.

Coalition of Organizations representing women with disabilities a souligné que la pandémie de COVID-19 a eu des conséquences disproportionnées sur les femmes handicapées et que le Pérou n'avait pas fait en sorte que cette population soit efficacement informée sur le virus. Le principe du consentement libre et éclairé n'est pas respecté au Pérou, contrairement à ce que prévoit la législation du pays, et il n'existe pas de réparation pour les femmes victimes du non-respect de ce principe, a en outre indiqué la Coalition.

Center for the Development of Black Peruvian Women a expliqué que les femmes afro-péruviennes sont victimes de différentes formes de violence. Ces femmes vivent dans une pauvreté extrême en raison des discriminations dont elles sont victimes. Des politiques publiques doivent être prises de toute urgence pour relever ce défi, a souligné l'ONG.

PROMSEX a plaidé pour que le Pérou dépénalise l'avortement en cas de viol. Il faut également éliminer les obstacles à l'avortement thérapeutique, notamment pour les mineures de moins de 15 ans. Il faut aussi arrêter de poursuivre les femmes qui ont avorté et les médecins qui ont pratiqué ces avortements.

Center for Reproductive Rights a recommandé à l'état péruvien d'adopter des normes pour que les femmes et les filles aient accès à l'éducation sexuelle et reproductive. Les femmes doivent aussi avoir accès à la pilule d'urgence et aux contraceptifs, a ajouté l'ONG.

S'agissant du Liban

Avenir Liban a notamment attiré l'attention sur la faiblesse du taux de femmes parlementaires au Liban.

Kafa a fait observer que le Code pénal pénalisait les personnes qui se prostituent – lesquelles sont souvent des personnes migrantes – en les considérant comme des criminelles, ce qui entre en contradiction avec la législation libanaise destinée à lutter contre la traite de personnes. Le Liban doit protéger les travailleuses du sexe et non pas les poursuivre, a insisté l'ONG, avant de dénoncer par ailleurs les conditions des femmes migrantes domestiques qui sont exploitées par le système de la kafala.

Dans le cadre du dialogue, une experte du Comité s'est notamment enquise des répercussions qu'a sur les femmes la crise financière et économique que traverse actuellement le Liban. Une autre experte a souhaité savoir de quels pays provenaient les travailleuses du sexe au Liban.

S'agissant de la République dominicaine

CLADEM RD a affirmé que la République dominicaine vivait depuis quelques années la plus grande augmentation de violences à l'encontre des femmes que connaisse la région. La crise de la COVID-19 a eu des conséquences négatives sur ce type de violence et les chiffres officiels des féminicides sont bien en-deçà de la réalité, a insisté l'ONG. La pandémie a aggravé la situation déjà très vulnérable des travailleuses domestiques en raison du refus de la République dominicaine de ratifier la Convention 189 de l'Organisation internationale du travail sur les travailleuses et travailleurs domestiques.

Coalicion de organizaciones de personas con discapacidad a regretté qu'il n'y ait pas assez de données statistiques qui dépeignent la situation des femmes handicapées dans le pays. Il y a trop peu de lois adoptées par la République dominicaine dans ce domaine, a ajouté la Coalition. La plupart des filles handicapées n'ont pas accès à l'éducation dans les zones rurales et les femmes handicapées sont notamment victimes d'avortements forcés.

MUHDA a notamment dénoncé le déni d'accès aux soins de santé pour les populations autochtones et migrantes du pays. Les femmes issues de l'immigration sont également discriminées dans le domaine de l'accès à l'emploi, a insisté l'ONG.

Plan International a dénoncé le fait qu'en République dominicaine, les femmes et les fillettes sont victimes de violence au quotidien. En outre, l'éducation sexuelle à l'école étant limitée, les jeunes n'ont pas accès à suffisamment d'informations dans ce domaine. Les dernières études indiquent que les jeunes filles se marient pour échapper aux abus et aux violences dans leur famille mais sont ensuite de nouveau victimes de violences dans leur foyer, a ajouté l'ONG.

Profamilia a indiqué que la République dominicaine fait partie des six pays de la région à interdire l'avortement, avec un Code pénal qui prévoit une peine de prison tant pour les femmes qui recourent à un avortement que pour les médecins qui le pratiquent. Les associations se battent aujourd'hui pour obtenir le droit à l'avortement dans trois cas précis : si la vie de la mère est en danger ; si la grossesse est le résultat d'une violence sexuelle ; ou en cas de malformation du fœtus.

Dans le cadre du dialogue, une experte du Comité a demandé des informations spécifiques sur la situation des migrantes haïtiennes. Une autre experte a demandé des informations sur l'enregistrement des naissances des enfants de migrants.

Ce document produit par le Service de l'information des Nations Unies à Genève est destiné à l'information; il ne constitue pas un document officiel.

Les versions anglaise et française de nos communiqués sont différentes car elles sont le produit de deux équipes de couverture distinctes qui travaillent indépendamment.

CEDAW22.007F

Éléments similaires

Examen de la Norvège au Comité contre la torture : les experts du Comité se penchent notamment sur l’accueil des migrants et des personnes venant d’Ukraine, la violence à l’égard des femmes et la détention de mineurs19 novembre 2026
Examen de la République de Moldova au Comité contre la torture : les experts du Comité se penchent notamment sur les conditions de détention et sur la situation des requérants d’asile18 novembre 2026
Le Comité contre la torture ouvre les travaux de sa 85e session16 novembre 2026
Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels achève sa 80e session13 novembre 2026
Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels et le Comité des droits de l’homme célèbrent le soixantième anniversaire des deux Pactes fondamentaux en matière de droits de l’homme06 novembre 2026